

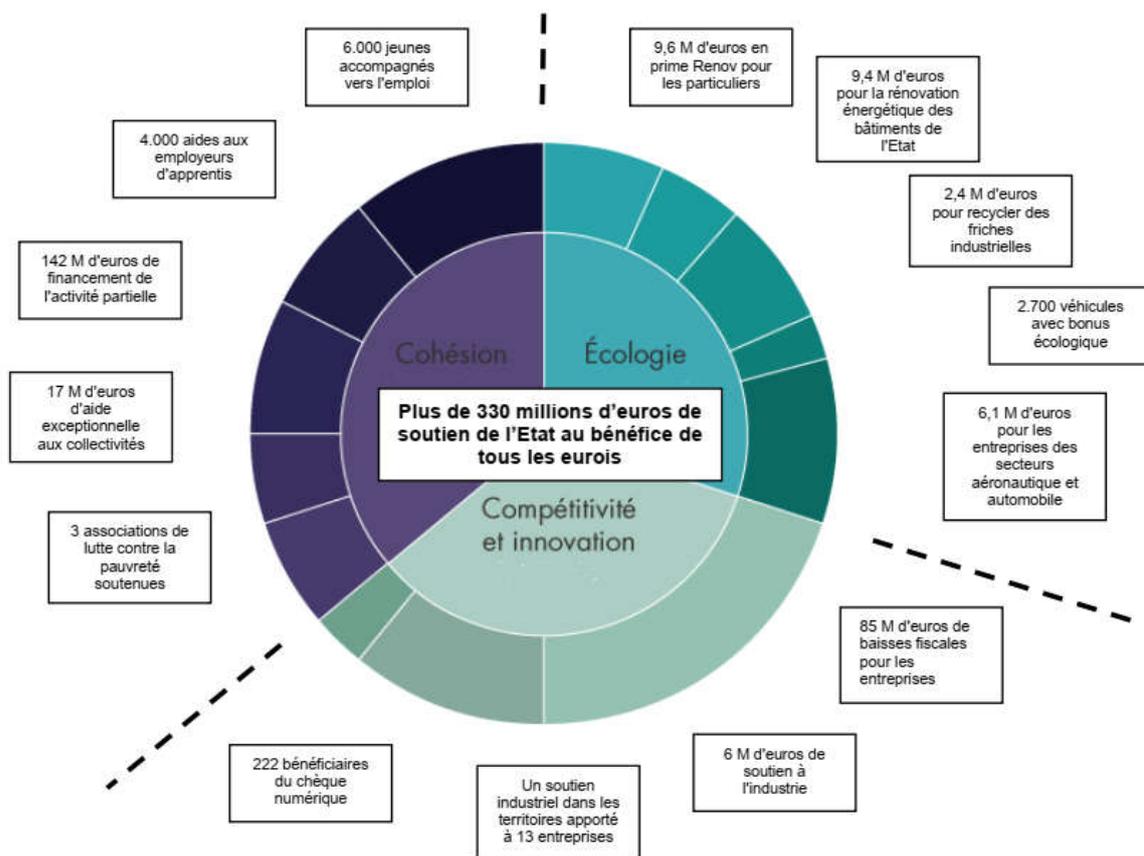


LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#15 - 27 mai 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Retour sur les premiers résultats du Plan de Relance dans l'Eure



Le Gouvernement a lancé en septembre 2020 un plan de relance historique de **100 milliards d'euros** pour redresser durablement l'économie française fortement

touchée par la crise sanitaire et créer de nouveaux emplois.

L'objectif de France Relance est double : retrouver le niveau économique d'avant-crise en deux ans et se tourner vers l'avenir en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs.

Le Plan de Relance s'inscrit dans la continuité des 470 milliards d'euros déjà mobilisés depuis mars 2020 pour financer les mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire du Coronavirus COVID-19.

France Relance s'articule autour de 3 priorités : **l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale**. Jusqu'ici, le plan de relance a permis de financer les projets d'entreprises, d'associations, de collectivités territoriales, de particuliers repartis sur l'ensemble du département. France Relance est à l'initiative de près de 270 dispositifs différents au service de tous les acteurs qui agissent sur le territoire eurois.

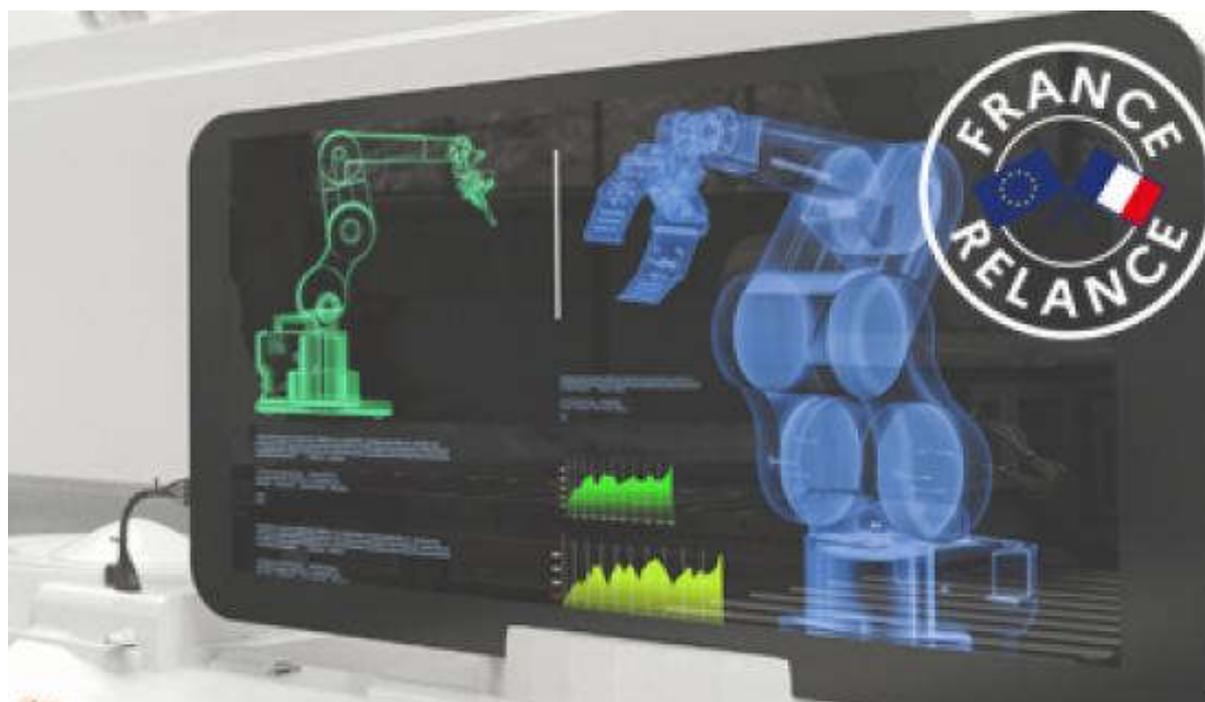
Le bilan après 8 mois dans le département :

Avec le Plan de Relance ***l'État a consacré plus de 330 millions d'euros*** depuis septembre 2020 pour accompagner les eurois : entreprises, associations, particuliers, collectivités, bailleurs sociaux, établissements scolaires, bâtiments publics ...

Au total, l'Eure a bénéficié depuis le début de la crise sanitaire d'***1 milliard d'euros*** entre les investissements délivrés au titre du Plan de Relance et les mesures de soutien d'urgence liées à la crise sanitaire.

Pour en savoir plus sur le Plan de Relance rendez-vous sur le [site de la Préfecture de l'Eure](#)

Dernière chance pour candidater ! Le Plan de Relance soutient les secteurs stratégiques de l'industrie



Le Gouvernement mobilise des moyens exceptionnels pour soutenir le secteur industriel, fortement touché par la crise sanitaire. Le Plan de Relance permet aux

entreprises implantées sur l'ensemble du territoire français de se moderniser et d'investir pour l'avenir.

Dans ce cadre, l'appel à projets « [Soutien à l'investissement et à la modernisation dans les secteurs stratégiques de l'industrie](#) » cible les industries des secteurs stratégiques. Les industries concernées relèvent du secteur **de l'aéronautique, de l'automobile, du nucléaire, de l'agro-alimentaire, de la santé, de l'électronique, des télécommunications (5G) et enfin des intrants essentiels de l'industrie**. Grâce à cet appel à projets, les projets de modernisation, d'investissement, de relocalisation de la production de ces entreprises pourront voir le jour. La mesure concerne également des projets de transformation de l'outil de production.

Le financement apporté par l'État prend la forme d'une subvention. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 € pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs (santé, agroalimentaire, électronique, télécommunication et intrants de l'industrie).

Concrètement:

- Les industries aéronautique, automobile et nucléaire devront présenter des projets de modernisation, de diversification, de transformation numérique et écologique de leur outil de production ou tout autre projet visant à renforcer la compétitivité et la performance de leur entreprise. Pour le secteur nucléaire des projets d'innovation sont également éligibles.
- Les industries du secteur de la santé, de l'agroalimentaire, de l'électronique et des intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux...) doivent présenter des projets d'investissement de (re)localisation ou de renforcement d'unités de production ou bien tout autre projet réduisant la dépendance aux fournisseurs non-européens.
- Pour les industries de la télécommunication, cet appel à projets a pour objectif de susciter deux types d'applications de la 5G : industrielles et non-industrielles. Les industries travaillant sur la 5G devront présenter des projets s'élevant à 1million d'euros. Cependant, pour les applications non-industrielles, ce seuil est abaissé à 500 000 euros, et pourra être porté en deçà, à titre dérogatoire. Le projet de ces industries doit présenter un caractère innovant et être concentré sur le thème de l'application de la 5G (projets de R&D, d'expérimentation d'usage...)

Pour qui : Les projets doivent être portés par une entreprise, quelle que soit sa taille. Les candidats doivent effectuer au moins 15% de leur chiffre d'affaires dans le secteur considéré sur les deux dernières années. Concernant les entreprises travaillant sur la 5G, le projet pourra être déposé de manière individuelle ou collective par une ou plusieurs entités (entreprises ou organismes de recherche) regroupés en un consortium.

Attention, les investissements devront être réalisés en France et **ne pas être engagés avant l'accusé réception du dossier de demande complet**. Les entreprises « en difficulté » au sens de la réglementation européenne ne seront pas considérées comme éligibles.

Calendrier : L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 1er juin 2021**. Vous pourrez y candidater jusqu'à 12h (midi).

Pour en savoir plus : Rendez-vous sur [le site de BPI France](#) où vous trouverez

notamment le cahier des charges de cet appel à projets et un guide pour y postuler. Pour toute question concernant la constitution de votre dossier ou le taux d'aide auquel vous pouvez prétendre contactez [cette adresse](#).

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- [Appel à manifestation d'intérêt « Financer de nouvelles missions de services civiques »](#)
 - Grâce à cette mesure, les collectivités territoriales peuvent accueillir des jeunes pour réaliser une mission d'engagement au service de l'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois. Le Plan de relance prévoit la création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2021.
 - Pour : : organismes à but non lucratif, collectivités territoriales, établissement public
 - Calendrier : si vous souhaitez accueillir un volontaire en Service civique, la plateforme de candidature est disponible [ici](#).

- [Appel à projets « Soutien des cantines scolaires »](#)
 - Cette mesure de France Relance consiste à aider les cantines scolaires des petites communes à investir pour une alimentation saine et durable et pour la mise en place de la loi « Egalim ». Cet appel à projets concerne les investissements matériels, immatériels et les prestations intellectuelles.
 - Pour : Les collectivités éligibles à la fraction « cible » de la DSR.
 - Calendrier : candidatez auprès de l'ASP par voie postale et numérique à cette adresse avant le 31 octobre 2021.

Pour les entreprises...

- **Appel à projets « [Fonds avenir Bio](#) »**
 - Cette mesure vise à développer une offre de produits biologiques issus des filières françaises. Elle permet d'accompagner des opérateurs économiques ayant des projets engagés sur plusieurs années et ayant pour objectif le développement de l'agriculture biologique.
 - **Pour** : coopératives, associations ou regroupement d'opérateurs exerçant régulièrement une activité économique, sociétés
 - **Calendrier** : télécharger le dossier de candidature [ici](#) et envoyez votre candidature à [cette adresse](#) avant le 1er septembre 2022.

- **Appel à projets « [Objectif Recyclage PLASTiques](#) »**
 - Cet appel à projets vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées dans le processus de production des entreprises utilisant du plastique vierge et transformant de la matière première en produits.
 - **Pour** : Petites, moyennes et grandes entreprises.
 - **Calendrier** : Pour soumettre votre projet, candidatez sur [le site de l'ADEME](#) jusqu'au 15 septembre 2021.

- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- [Pour tout connaître du premier bilan semestriel de France Relance dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à cette adresse](#)
- **Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr**

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)
LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.